

DEPARTEMENT
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT
NANCY

CANTON
GRAND COURONNÉ



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 23 JUIN 2025**

L'An deux mil vingt-cinq, le 23 juin, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc OGIEZ.

Étaient présents :

Mmes et MM. OGIEZ JEANDEL HOUDRY CASTELA ANDRE DEHAYE N. JACOB DANNEBEY C. JACOB SCHIEL MATHIS WEHRLLEN DENIS BABIN ENEL DEVITERNE BEN ISMAIL L. ZIETERSKI D. ZIETERSKI PERROLLAZ

Absents excusés :

V. BADER a donné pouvoir à L. BABIN

ML. MASSON a donné pouvoir à C. JACOB

A. DEMARNE a donné pouvoir à N. HOUDRY

C. FRANCHE a donné pouvoir à A. CASTELA

C. SIMEANT a donné pouvoir à A. ANDRE

R. CORBERAND a donné pouvoir à B. JEANDEL

Absente :

S. DUSSIAUX

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Laëtitia SCHIEL, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET

Modification de l'emploi de responsable du service finances

Nomenclature ACTES : 4.1.1 Personnels titulaires et stagiaires de la FPT

Nombre de Conseillers :

en exercice : 27

présents : 20

votants : 26

pour : 26

contre : 0

abstention : 0

Rapporteur : B. JEANDEL

Exposé des motifs

L'agent qui occupe actuellement l'emploi de responsable du service finances a passé avec succès les épreuves de l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe. Cet agent occupe actuellement le grade d'Adjoint administratif.

L'emploi a été ouvert au seul grade d'adjoint administratif. Pour pouvoir nommer l'agent sur son grade de promotion, il convient de modifier l'emploi en l'ouvrant au cadre d'emplois des adjoints administratifs tous grades, ainsi qu'au cadre d'emplois des rédacteurs tous grades (afin d'anticiper de prochaines promotions sur l'emploi).

Ainsi, il convient de modifier l'emploi de responsable du service finances comme suit :

Emploi ouvert aux grades de catégories B et C suivants :

- Adjoint administratif
- Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- Rédacteur
- Rédacteur principal de 2^{ème} classe
- Rédacteur principal de 1^{ère} classe

Délibération

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 modifié pour tant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs,

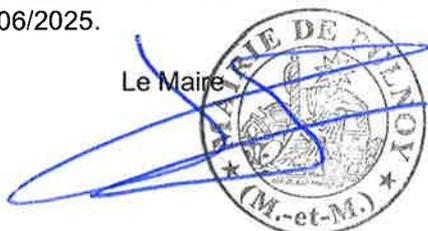
Considérant l'avis favorable des commissions du 11 juin 2025 ;

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal :

- **Permet** l'accès à l'emploi de responsable du service finances aux grades de catégories B et C suivants, à compter du 1^{er} juillet 2025 :
 - Adjoint administratif
 - Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
 - Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
 - Rédacteur
 - Rédacteur principal de 2^{ème} classe
 - Rédacteur principal de 1^{ère} classe
- **Modifie** le tableau des emplois et des effectifs en conséquence.

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 26/06/2025 et que la convocation a été faite le 17/06/2025.

Le Maire



POUR COPIE CONFORME
PULNOY, le 26 juin 2025

Le Maire,
Marc OGIEZ

